



**Procès-verbal n° 55 du 6 juin 2024**

**Conseil intercommunal des Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE)  
Législature 2021 – 2026**

**Président du Conseil : M. André Fiaux**

---

Le Président ouvre la séance à 20h00 dans la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres de l'assemblée.

Il salue la présence de M. Cédric Balmat, boursier, qui interviendra lors de la présentation des comptes 2023.

**Ordre du jour :**

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations.
3. Assermentations.
4. Approbation du procès-verbal n° 54 du 15.03.2024.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de direction.
7. Elections statutaires :
  - a) Election du Président du Conseil Intercommunal
  - b) Election du Vice-président du Conseil intercommunal
  - c) Election de 2 scrutateurs et 2 scrutateurs suppléants
  - d) Election des membres à la commission de gestion (1 pers. par commune)
  - e) Election des membres à la commission des finances (1 pers. par commune).
8. Préavis n° 261/2024, relatif aux comptes 2023.
9. Divers et propositions individuelles.

1<sup>er</sup> but optionnel, Eau potable (9 communes)

10. Préavis n° 262/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour des travaux d'entretien sur la conduite lacustre des Saule à Coppet.
11. Préavis n° 263/2024, relatif à une demande de crédit de CH 942'500.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à la route du Village sur le territoire de Mies conjointement aux travaux de réfection de la route et du trottoir.
12. Préavis n° 264/2024, relatif au renouvellement du soutien financier des SITSE à hauteur de CHF 15'038.- TTC au projet « Ecole Bleue » au Cambodge.

2<sup>ème</sup> But optionnel, collecte et évacuation des EC/EU (9 communes)

13. Préavis n° 265/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 215'000.- TTC pour l'entretien de collecteurs EC/EU sur la commune de Mies.
14. Divers et propositions individuelles.

**L'ordre du jour est approuvé avec une abstention.**

## **Administration et 1<sup>er</sup> but principal : épuration (11 communes)**

### **1. Appel**

---

La secrétaire procède à l'appel. Sur 60 membres convoqués et 6 membres remplaçants, 37 membres sont présents.

- 18 membres sont excusés.
- 11 membres ne sont pas excusés. M. Kareem Khan, Chavannes-de-Bogis, M. Jonathan Bonello, Chavannes-des-Bois, M. David Owen, Commugny, M. Yves Burger, Coppet, M. Michel Dutruy, Founex, M. Silvio Müller, Founex, M. Jean-Pierre Streit, Mies, M. Maxime Ansermet, Tannay, Mme Tatiana Varlamova, Tannay, M. Jacques Pelichet, Crans, M. Antoine Dändliker, La Rippe.

Mme Caroline Schaerer de la commune de Commugny du Comité de direction est excusée.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

### **2. Mutations**

---

#### **Démission :**

M. André Fiaux annonce la démission de M. Pierre Bernet de la commune de Crassier et, par conséquent, de la Commission des travaux, en raison de son déménagement dans la commune de Nyon.

#### **Admission :**

M. André Fiaux salue le retour de Madame Nadine Ranieri de Founex, exclue temporairement du conseil intercommunal (voir PV 52 du 08.06.2023), tout en précisant qu'il n'est pas nécessaire de l'assermenter à nouveau.

#### **Election :**

A la suite de la démission de M. Georges Allenbach, Madame Nadine Ranieri, qui s'est portée candidate, est élue à la commission des finances pour représenter la commune de Founex.

### **3. Assermentation**

---

M. André Fiaux procède à l'assermentation dans les règles de :

- **M. Igor Vieille Barraud** de la commune de Chavannes-de-Bogis, remplaçant à la délégation variable.
- **Mme Emmanuelle MOSER-LEHR** de la commune de Founex, remplaçante à la délégation fixe.

### **4. Approbation du procès-verbal n° 54 du 14.03.2024**

---

Ce procès-verbal n'est pas lu, les conseillers et conseillères l'ayant reçu par courriel. Il est accepté tel que présenté avec 3 abstentions.

### **5. Communications du bureau**

---

Rien à signaler.

## 6. Communication du Comité de direction

M. Claude Hilfiker, Président du Comité de direction, souhaite la bienvenue à l'assemblée et fait part des communications suivantes :

- Le rapport de gestion 2023 distribué à chaque membre de l'assemblée en version papier, est également disponible en version électronique sur le site internet [www.sitse.ch](http://www.sitse.ch), sous la rubrique « documents utiles ».
- Cette année, à l'occasion des 10 ans d'exploitation de la STEP, les SITSE prévoient d'organiser une fête d'anniversaire le samedi 24 août 2024, de 10h à 14h, à laquelle vous serez conviés.  
*Hors séance : Pour des raisons d'ordre organisationnel, la date doit malheureusement être revue et reportée ultérieurement.*
- Il évoque également la problématique des micropolluants, ces substances présentes dans l'eau, l'air et le sol, qui sont en partie toxiques pour l'organisme et l'écosystème. Par exemple, on peut citer les résidus médicamenteux, les pesticides ou encore les cosmétiques.  
La Suisse s'est dotée de législations et de normes environnementales strictes, qui ont permis de réduire considérablement les rejets de polluants dans les eaux, normes que nous devons respecter en tant que distributeurs d'eau.  
De plus, d'ici 2026/2027, en atteignant la limite démographique de 24'000 EH, nous serons très occupés et probablement obligés d'équiper la STEP pour le traitement de la micropollution.

La parole est ensuite donnée à M. Stefan Breugelmanns pour une présentation PowerPoint sur les résultats de 2023 et une explication approfondie sur les micropolluants et les PFAS. Cette explication répond à la demande de M. Jean-Luc Ray et M André Fiaux. Une version papier de la présentation est jointe au procès-verbal. Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport de gestion 2023.

Suivre les commentaires avec la version papier annexée du PowerPoint :

But principal : Epuraton des eaux

- Notre STEP est la 10<sup>ème</sup> du canton sur un total de 153 stations d'épuration.
- En 2023, nous avons épurés 2'228'000 m<sup>3</sup>, dont 1'660'000 m<sup>3</sup> facturés. La différence provient des eaux claires parasites traitées à la STEP. Pour rappel, les eaux claires parasites sont des eaux de pluie qui se retrouvent dans les eaux usées et qui ne devraient pas être traitées. Les 550'000 m<sup>3</sup> de différence représentent 25 à 30 % des eaux claires parasites, ce qui correspond à la norme nationale.
- En 2023, nous avons consommé 2'168'000 kWh au prix de 37.2 ct/kWh. Nous avons produit 738'000 kWh durant l'année, un chiffre inférieur à une année normale (915'000 kWh) en raison de l'arrêt de la production de biogaz pour des opérations d'entretien sur le digesteur.  
83'000 kWh ont été autoconsommés grâce à la production solaire sur la STEP, ce qui est également inférieur à une année normale (90'000 kWh).  
654'300 kWh ont été vendus sur le réseau à la RPC (Rétribution à prix coûtant), un contrat avantageux passé avec le canton.
- Nous analysons également les médicaments présents dans l'eau à la STEP. Typiquement, on retrouve par exemple, l'ibuprofène, le paracétamol, le diclofénac, en sortie de STEP. Il est important de noter que sans installation de micropollution, nous parvenons à éliminer totalement l'ibuprofène et le paracétamol.

### 1<sup>er</sup> but optionnel : Eau potable

- En 2023, 4'043'028 m<sup>3</sup> d'eau ont été produites et vendues, établissant un record pour la deuxième année consécutive. L'année précédente, 2022, avait déjà atteint un record avec 4'150'000 m<sup>3</sup> vendus.
- 1'576'000 m<sup>3</sup> ont été vendus à la Régie des Eaux Gessiennes (REOGES) notre partenaire dans le pays de Gex.
- 2'467'000 m<sup>3</sup> ont été distribués en Terre Sainte et une perte nette estimée à 11.80 %.
- L'augmentation des coûts de production (hors frais administratifs, frais de personnel, et frais d'investissement) est principalement due à la hausse significative des tarifs de l'électricité.

### 2<sup>ème</sup> but optionnel : Collecteurs EC/EU

- En 2023, 58 km de conduites ont été curées et nettoyées à Mies et Tannay, et 3'800 sacs d'eaux pluviales ont été curés chaque année.
- D'un point de vue financier, les eaux claires parasites (ECP) représentent un coût de CHF 141'902.-. Ces eaux claires parasites, collectées dans les collecteurs d'eaux claires, ont un impact négatif sur les coûts de pompage, le vieillissement du matériel, et les coûts de traitement. C'est pourquoi la STEP refacture une partie de ces coûts aux collecteurs.

### Qualité de l'eau potable

- Durant l'année, nous procédons à 50 analyses officielles. Ces analyses s'effectuent de manière aléatoire sur différents points du réseau, notamment à la sortie des réservoirs ou à la sortie des fontaines. Un certain nombre de paramètres sur ces échantillons prélevés sont analysés, notamment bactériologique, et qui permettent d'identifier des contaminations des eaux usées (p. ex. excréments) dans l'eau potable.
- Les micropolluants sont des substances chimiques qui se trouvent dans la composition d'un nombre conséquent de produits utilisés dans notre vie quotidienne. Ces derniers sont analysés une à deux fois, voire 3 fois par année, par le laboratoire des SITSE et le laboratoire cantonal.

### PFAS

- Les PFAS sont des composés chimiques, issus de l'industrie, qui sont des polluants éternels et nocifs pour la santé.  
Ce sujet est d'ailleurs traité de manière récurrente dans les médias, à l'issue desquels nous recevons des demandes d'information.  
Pour le moment, les PFAS sont analysés que par le laboratoire cantonal. Les visites sont inattendues, et les échantillons sont prélevés de manière aléatoire sur le réseau. Plus de 6'000 PFAS sont en circulation.  
Actuellement en Suisse, nous devons respecter drastiquement les normes de 3 PFAS.  
En 2023, les normes européennes qui encadrent les PFAS ont changé et se sont durcies.  
La Confédération Suisse étudie la possibilité de s'aligner aux nouvelles normes européennes d'ici 2026. Des normes qui concerneront 20 PFAS, dits pertinents, et considérés comme cancérigène, dangereux pour l'être humain ou l'environnement et qui se retrouvent fréquemment dans l'eau potable.  
Dans le cadre de l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA, l'office fédéral de l'environnement (OFEV) enregistre l'état et l'évolution des ressources en eaux souterraines dans plus de 600 stations de mesure réparties sur l'ensemble du pays. D'ailleurs, la source Marie au centre du village de Commugny, qui n'est plus en fonction actuellement, est équipée d'un de ces modules.

En 2019, l'observatoire NAQUA a analysé 6 PFAS sur les 6'000 recensés et identifiés pertinents, et selon ses observations, la situation des eaux souterraines n'est pas aussi catastrophique.

### CHLOROTHALONIL

- Le chlorothalonil est une substance cristalline incolore et inodore. Il a été largement utilisé comme pesticide fongicide en agriculture et considéré potentiellement cancérigènes. Il en découle que, par mesure de précaution, les propriétés de ses métabolites sont également classées comme pertinentes et sont fortement réglementées depuis fin 2019. C'est la raison pour laquelle la source Marie est arrêtée depuis février 2020, car la concentration de ses métabolites dans ses eaux a dépassé les valeurs autorisées par la Suisse.  
En revanche, les autres sources que nous exploitons à La Rippe, respectent largement les normes de distribution.

Nos différentes analyses ne sont pas diffusées sur notre site internet, mais sont disponibles sur demande.

- Mme Emmanuel Moser de la commune de Founex :  
Concernant le traitement des micropolluants, Quelles seront les mesures préconisées par les SITSE dès que nous aurons atteint 24'000 EH ?
- M. Stefan Breugelmans :  
La Suisse a choisi d'éliminer les micropolluants à la source dans les STEP et de raccorder la population à une installation traitant ces substances à partir de 24'000 EH. À titre de comparaison, le reste de l'Europe a opté pour le traitement des micropolluants dans l'eau potable.  
Si nous décidions demain de traiter les micropolluants à la STEP, nous serions en mesure de le faire.  
Cependant, pour bénéficier des subventions cantonales et fédérales, il est nécessaire d'atteindre le seuil de 24'000 habitants raccordés.  
Depuis 2016, une taxe de CHF 9.- par an et par habitant raccordé est prélevée sur votre facture d'eau pour alimenter ce fonds commun. En 2023, cette taxe a représenté un montant de CHF 205'000.- pour les SITSE. Cette taxe vise à inciter les gestionnaires de STEP à mettre en œuvre rapidement ces mesures. Une fois les investissements réalisés, cette taxe sera supprimée, mais nous aurons ensuite à assumer les coûts du traitement, qui coûteront vraisemblablement plus cher que la taxe actuelle.
- M. Nicolas Ulmer de la commune de Founex :  
Le traitement des micropolluants impliquent-il une énorme utilisation d'énergie ?
- M. Stefan Breugelmans :  
Le traitement des micropolluants est énergivore. Les techniques à adopter sont soit l'oxydation des micropolluants avec de l'ozone, soit avec du charbon actif en poudre ou soit de les coupler. Cependant, l'obtention de la subvention ne sera garantie qu'en choisissant une seule technique.  
D'ailleurs, dans le cadre du traitement de la micropollution à la STEP, une étude pilote a été lancée par l'entreprise Véolia il y a plus d'un an, et les résultats sont attendus pour cette année.

## **7. Elections statutaires du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025**

---

Est élu **Président du Conseil intercommunal :**

**M. André Fiaux**

Commune de Chavannes-des-Bois.

Est élu **vice-Président du Conseil intercommunal :**

**M. Dirk Engels** Commune de Commugny

Sont élus **scrutateurs du Conseil intercommunal** :

**M. Hadrien Jotti** Commune de la Rippe

**M. Norbert Kaltenrieder** Commune de Commugny

Sont élus **scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal** :

**M. Emile Camilo** Commune de Founex

**M. Yves Bornet** Commune de Chavannes-de-Bogis

Sont élus **membres de la Commission de gestion** :

**M. Philippe Bourguignon** Commune de Bogis-Bossey

**M. Stéphane Borella** Commune de Chavannes-de-Bogis

**Mme Rita Alma** Commune de Chavannes-des-Bois

**M. Dirk Engels** Commune de Commugny

**Mme Valérie Biehler** Commune de Coppet

**M. Yvan Rueff** Commune de Crans

**M. Hien Dao** Commune de Crassier

**M. Nicolas Ulmer** Commune de Founex

**M. Hadrien Jotti** Commune de la Rippe

**M. Daniel Gutmann** Commune de Mies

**M. Marc Lüthi** Commune de Tannay

Sont élus **membres de la Commission des finances** :

**M. Jean-Marc Gambazzi** Commune de Bogis-Bossey

**M. Bernard Vanderstraeten** Commune de Chavannes-de-Bogis

**M. Roberto Ferro** Commune de Coppet

**M. Cédric Aeschlimann** Commune de Crans

**M. Richard Pariat** Commune de Crassier

**Mme Nadine Ranieri** Commune de Founex

**Mme Lynn Frydman Kuhn** Commune de la Rippe

**M. Jean-Pierre Streit** Commune de Mies

**M. Claus Hässig** Commune de Tannay

**M. Norbert Kaltenrieder** Commune de Commugny

**M. Jonathan Marc Bonello** Commune de Chavannes-des-Bois

## **8. Préavis n° 261/2024, relatif aux comptes 2023**

La parole est donnée à M. Cédric Balmat, boursier, pour la présentation détaillée des comptes, qui relève les points suivants :

L'exercice comptable 2023 présenté, a été contrôlé par la Fiduciaire Heller SA, qui n'a formulé aucune remarque.

Comme prévu, lors de l'établissement du budget, l'importante hausse du prix de l'électricité a impacté les comptes 2023, et devrait avoir atteint son pic. En effet, le contrat signé en 2022 pour 5 ans entre les SITSE et les SI Nyonnais prévoit un tarif dégressif dans le temps et une possibilité de renégocier les prix à la baisse pour les 2 premières années, en fonction du marché. L'autoconsommation de l'électricité produite par les panneaux solaires de la STEP se situe à 100 %, et l'énergie renouvelable représente environ 40 % de la consommation des SITSE.

La montée des taux d'intérêts représente un autre facteur exogène qui accroît les charges dans une moindre mesure. Cependant, il convient de noter que le taux moyen des emprunts au 31.12 est de 1,32 %, ce qui constitue une excellente performance.

L'exploitation de la STEP a bénéficié de l'augmentation du prix de CHF 0.10/m3.

Pour les collecteurs eaux usées, le plafond de la dette se situe à CHF 5'000'000.-. Toutefois, pour financer l'entretien et le renouvellement de ceux-ci, cette limite va devoir être augmentée à court/moyen terme.

Concernant le premier but optionnel « Eau potable », au vu de son expertise et des connaissances que nous avons dans le domaine, les coûts sont maîtrisés.

Les comptes sont divisés en 4 parties et des commentaires sur les principales variations de chaque but sont détaillées dans le préavis :

**1. Frais administratifs**

L'ensemble des frais administratifs des SITSE sont regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne, y compris les frais du personnel dans les comptes 465 (35 % à la STEP, 30 % au réseau des collecteurs et 35 % au réseau de l'eau potable).

Les charges atteignent CHF 734'838.72, tandis que les charges budgétées sont de CHF 773'900.-.

**2. Exploitation de la STEP (but principal)**

Les charges s'élèvent à CHF 4'881'901.77, tandis que les charges budgétées sont de CHF 4'946'565.-.

Les revenus atteignent CHF 4'881'901.77, incluant un prélèvement de CHF 71'069.03 sur le fonds de réserve divers STEP. Le budget prévoit un montant de CHF 4'946'565, incluant un prélèvement de CHF 281'352.- sur le fonds de réserve divers STEP.

**3. Exploitation de l'eau potable (1<sup>er</sup> but optionnel)**

Les charges s'élèvent à CHF 3'920'982.25, incluant une attribution au fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 364'664.67, tandis que les charges budgétées sont de CHF 3'531'365.-.

Les revenus atteignent CHF 3'920'982.25, tandis que les revenus budgétés sont de CHF 3'531'365.-.

**4. Exploitation du réseau des collecteurs (2<sup>ème</sup> but optionnel)**

Les charges s'élèvent à CHF 1'288'366.93, tandis que les charges budgétées sont de CHF 1'410'283.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'288'366.93, incluant un prélèvement de CHF 135'612.20 sur le fonds de réserve travaux futurs collecteurs. Les revenus atteignent CHF 1'410'283.- incluant un prélèvement de CHF 335'283.- sur le fonds de réserve.

La conclusion du rapport rédigé par la commission de gestion est lue par M. Marc Lüthi de la commune de Tannay.

La discussion est ouverte

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 261/2024 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

M. Cédric Balmat est vivement remercié pour la qualité de son travail.

## **9. Divers et propositions individuelles pour le but principal**

---

Rien à signaler.

### **1<sup>er</sup> but optionnel, Eau potable (9 communes)**

#### **10. Préavis n° 262/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour des travaux d'entretien sur la conduite lacustre des Saules à Coppet**

---

Le Préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Lors de la pose de la conduite de chloration des Saules en 2023, il a été constaté que les conduites d'aspiration ont bougé en raison des courants lacustres, et de ce fait, elles risquent d'être endommagées. De plus, ces deux conduites ne sont plus maintenues de manière optimale, car les sacs de lestage sont en mauvais état et ne permettent plus de garantir leur stabilité.

Le projet prévoit de fournir et d'immergé 17 sacs en béton de 1'500 kg sur une bande de 250 m et une profondeur maximum de travail de 16 m.

5 sacs supplémentaires seront posés, pour garantir la sécurisation de la zone de fond juste après le tombant.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti selon les normes MCH2.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des finances est lue par M. Jean-Marc Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey et celle de la commission des travaux est lue par M. Marc Ramseier de la commune de Tannay.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 262/2024 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

#### **11. Préavis n° 263/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 942'500.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à la route du Village sur le territoire de Mies conjointement aux travaux de réfection de la route et du trottoir**

---

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Les SITSE profitent des travaux menés par la commune de Mies pour remettre à neuf des installations devenues vétustes et qui présentent un risque élevé de fuites. Il serait d'ailleurs malvenu d'intervenir ou d'ouvrir la route ultérieurement sur ce secteur.

Ces travaux conjoints permettront aussi de mutualiser les travaux de génie civil.

Le projet prévoit de changer :

- La conduite existante en mauvaise état, et qui a connu de nombreuses fuites ces quatre dernières années.
- Les jeux de vannes existants, vannes de réseau et vannes de concession, seront remplacées par de nouvelles vannes.
- Les prises d'eau privées, les 3 bornes hydrantes et les 3 fontaines existantes seront transférées sur la nouvelle conduite.

Le présent préavis sera amorti selon les normes MCH2 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECA.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des finances est lue par M. Claus Hässig de la commune de Tannay et celle de la commission des travaux est lue par M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 263/2024 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **12. Préavis n° 264/2024, relatif au renouvellement du soutien financier des SITSE à hauteur de CHF 15'038.- au projet « Ecole Bleue » au Cambodge**

---

Le préavis est présenté par M. Claude Hilfiker.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité des projets entièrement financés par le fonds alimenté par le centime de l'eau.

L'objectif général : Contribuer à l'amélioration de la santé des enfants à l'école en influençant positivement leur lieu d'apprentissage.

L'objectif spécifique : Renforcer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à des pratiques d'hygiène améliorées pour les enfants des écoles primaires. Il contribuera à soutenir les 173 élèves et 6 enseignants de l'école, tout en exerçant une influence positive sur les communautés locales desservies par l'école.

### **Objectifs visés au sein de l'école :**

- Installer un système de collecte des eaux de pluie d'une capacité de 35'000 litres ;
- Adapter les latrines ;
- Améliorer la station de lavage des mains ;
- Aménager une aire de jeux pour les écoliers.
- Changer les comportements et transférer les connaissances dans le domaine WASH (Water, Sanitation, Health) ;
- Développer un plan d'amélioration WASH à l'école (cible, acteurs, ressources et plan d'action selon le modèle de l'école bleue) ;
- Former un comité de soutien de l'école et du personnel ;
- Établir un club pour enfants ;
- Offrir des formations pour les étudiants/club ;
- Rafraîchir la formation des écoliers par le personnel de l'école ;
- Organisation d'une fête de l'hygiène et de l'eau (WASH).

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Cédric Aeschlimann de la commune de Crans.

La discussion est ouverte :

- Mme Emmanuelle Moser de la commune de Founex :  
De quelle manière sélectionnez-vous les projets ?
- M. Claude Hilfiker :  
En 2013, après avoir adhéré à la déclaration « L'eau, bien public », dont l'objectif est de participer à des actions de solidarité dans le domaine de la gestion des eaux, nous avons choisi, via la plateforme Solidarité'eau suisse, de cofinancer un projet « Ecole Bleue » au Népal. Ce projet, très bien documenté, était suivi par l'organisation International Rainwater Harvesting Alliance (IRHA).  
Par la suite, l'IRHA nous a sollicité pour cofinancer d'autres projets « Ecole Bleue » au Népal, en Bolivie et au Cambodge.  
Depuis, nous avons également été sollicités par le Groupe d'action La Côte « Nouvelle Planète » pour cofinancer des projets de mise en place d'adduction d'eau à Madagascar, et par l'Association Racines pour un projet d'augmentation de la captation en eau potable en Bolivie.  
Notre objectif est de continuer à collaborer avec ces différentes organisations avec lesquelles le contact et le suivi des projets sont assurés de manière exemplaire. Cependant, nous restons ouverts à d'autres sollicitations.
- M. Stefan Breugelmans précise que les projets d'associations que nous proposons au Comité de direction doivent remplir les critères suivants : avoir une antenne en Suisse, des statuts et un compte bancaire en Suisse, être bien documentés et s'assurer qu'ils sont en relation avec la gestion de l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 264/2024 susmentionné est accepté à l'unanimité**

## **2ème but optionnel, Collecteurs EC/EU (9 communes)**

### **13. Préavis n° 265/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 215'000.- TTC pour l'entretien de collecteurs EC et EU sur la commune de Mies**

---

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Des inspections caméras des collecteurs ont été réalisées ce printemps et ont révélé de nombreux défauts.

Deux de ces défauts ont été classifiés urgents et font l'objet de ce préavis :

- L'un est le collecteur d'eaux usées situé sous le cours d'eau du Torry présentant une importante infiltration d'eaux claires parasites.
- L'autre défaut, est le collecteur d'eau claires à la Vy-à-Vaux qui présente un écrasement important et risque d'effondrement.

Plusieurs autres défauts constatés par ces inspections seront traités par ce préavis.

M. Stefan Breugelmans précise qu'annuellement des inspections par caméra sur les principaux bras des collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) des communes membres sont déjà organisées. L'objectif de ces campagnes est d'obtenir une représentation réaliste de l'état du réseau sur un cycle de 10 à 15 ans, afin de :

- Connaître l'état structurel des réseaux EC et EU ;
- Rechercher les sources de pollution dans le réseau ;
- Éliminer les eaux claires parasites.

Ces actions nous permettront de mieux gérer et maintenir nos infrastructures de manière proactive et durable.

Pour 2024, la campagne caméra représente presque 12 km de conduites inspectées sur les communes de Mies et de Crassier.

Notons que les infiltrations d'eau claires parasites dans les collecteurs EU posent le problème d'être traitées par la STEP, alors qu'elles n'ont pas besoin de l'être. Ainsi, ces travaux permettront des économies au niveau des coûts d'épuration.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti selon les normes MCH2.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis et celle de la commission des travaux est lue par Mme Sandrine Cuenot Bottari de la commune de Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 265/2024 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

#### **14. Divers et propositions individuelles pour le but principal**

Rien à signaler.

Pour terminer, M. André Fiaux clôt la séance à 21h45 et invite les conseillers à partager un apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :

Le Vice-Président :

La secrétaire

Dirk Engels

Corinne Camilo



Founex, le 17 juillet 2024/cc



VU PAR LE PREFET

le: 14 août 2024

